

Quotient



MJC-Centre-Social
35 rue Janisset Soeber

77240 Cesson

Fiche d'inscription 2026-2027

DATE DE L'INSCRIPTION :

Coordonnées de la famille EN MAJUSCULES

Nom :	Prénom :	Ville :
		Code postal :

Adresse complète :

Email en majuscules :

Téléphone :

Adhérent :				Genre :	Tarif adhésion :		
Nom :		Activité 1		jour		H :	Tarif :
Prénom		Activité 2		jour		H :	Tarif :
Date naissance		Activité 3		jour		H :	Tarif :

Adhérent :				Genre :	Tarif adhésion :		
Nom :		Activité 1		jour		H :	Tarif :
Prénom		Activité 2		jour		H :	Tarif :
Date naissance		Activité 3		jour		H :	Tarif :

Adhérent :				Genre :	Tarif adhésion :		
Nom :		Activité 1		jour		H :	Tarif :
Prénom		Activité 2		jour		H :	Tarif :
Date naissance		Activité 3		jour		H :	Tarif :

CADRE RESERVE A L'ASSOCIATION : Infos Inoé ☐ Règlement Inoé ☐

Montant à régler					
Règlement :	☐ Chèque ☐ Espèces ☐ CB ☐ ANCV ☐ Pass Culture ☐ Passeport Loisirs ☐ LABAZ				
Paiement en 3X à partir de 100€ (hors adhésion)	Mois encaissement	Montant	Numéro chèque	Banque	Emetteur

Droit à l'image : ☐ Oui. J'autorise, sans aucune contrepartie financière ou de droit, que la ou les personnes citées ci-dessus soient photographiées, filmées et que l'image soit exploitée dans le cadre des activités pratiquées ou organisées à la Citrouille durant la saison (possibilité d'utilisation d'une photo pour illustrer nos affiches, facebook, instagram, site internet, presse). Les films ne sont pas mis en ligne sur le net pour le respect de la vie privée.

☐ Non

Signature du représentant légal

Règlement administratif

I. Adhésion :

L'adhésion est obligatoire pour s'inscrire, participer à une activité et pour voter en assemblée générale. Sa période de validité est d'une année comprise entre le 01 septembre et le 31 août, elle comprend une assurance responsabilité civile et vous protège au sein de la structure.

Habitants de Cesson et Vert-Saint-Denis		Habitants des autres communes	
-18 ans	15€	-18 ans	25€
+18 ans	26€	+18 ans	42€
Carte famille	47€	Carte famille	52€
Association	60€		

L'adhésion donne droit à la carte « adhérent MJC » elle représente votre adhésion à l'association dans laquelle vous pratiquez une activité pour une saison en cours. Elle peut aussi attester de votre inscription à une activité ou à un stage en particulier, ou encore de votre démarche bénévole au sein de l'association. Toute l'année, la carte « adhérent » peut également vous apporter un tarif préférentiel pour les spectacles des MJC en Île-de-France.

II. Inscription :

L'inscription à une activité est un engagement pour l'année entière. Elle n'est définitive qu'après réception du dossier complet comprenant la fiche d'inscription, le paiement de l'adhésion et la cotisation. Le planning des activités peut nous amener à faire certains changements en fonction du nombre de personnes inscrites. Aucun remboursement ne pourra être fait en cas de changement, en cours d'année, de l'encadrant ou du créneau horaire dans la même journée. Pour la pratique des activités suivantes : yoga, relaxation et mouvements, un certificat médical validant la pratique sportive doit être obligatoirement fourni au moment de l'inscription. Le certificat médical est valable 3 ans.

III. Autorisation de sortie : J'autorise mon enfant à partir seul de la Citrouille en fin d'activité : ☐ oui ☐ non

Séance d'essai

Pour chaque inscription à un atelier, il est possible dans la limite des places disponibles, de participer à une séance d'essai gratuitement à condition de ne jamais avoir été inscrit(e) dans cette activité.

Les activités sont programmées entre le mois de septembre et le mois de juin à l'exclusion des vacances scolaires et des jours fériés.

IV. Règlement

A partir de 100€, possibilité d'effectuer jusqu'à 3 chèques qui seront encaissés en octobre, décembre et mars. La Citrouille accepte également les règlements en CB, espèces, en chèques vacances, en Pass Culture et Labaz qui sont donnés aux dates mentionnées sur les documents. Pour une meilleure gestion des règlements, le premier trimestre doit obligatoirement accompagner l'adhésion.

V. Réduction

Dès la troisième inscription dans le même foyer, une remise de 10% sera accordée aux adhérents, à l'exception des activités non hebdomadaires (spectacles, stages, activités mensuelles...).

VI. Collecte des données : Nous collectons les coordonnées de nos adhérents afin de mieux gérer vos inscriptions et vos centres d'intérêt. Nous nous engageons à ne pas diffuser ces informations. Nous utilisons votre adresse électronique pour vous adresser le programme de nos activités, spectacles, informations, réinscriptions... Si vous ne souhaitez pas que la Citrouille vous propose ses services, merci de cocher la case ci-dessous :

☐ Je m'oppose à ce que la Citrouille me propose par courriel des informations sur ses activités, spectacles, informations, réinscriptions...

VII. Remboursement

Sur demande écrite dans les jours qui suivent l'arrêt de l'activité et sur présentation d'un justificatif, La Citrouille étudiera les demandes de remboursements dans les cas suivants : maladie longue durée, accident, déménagement... Mais en tout état de cause, tout trimestre entamé reste dû à la Citrouille quel que soit le motif. L'adhésion et les chèques ANCV (chèques vacances) ne sont jamais remboursable.

Les trimestres comprennent : 1er trimestre : septembre à novembre, 2ème trimestre : décembre à février, 3ème trimestre : mars à juin

VIII. Valeurs de la Citrouille

En adhérent à la Citrouille, le signataire adhère aux statuts et aux valeurs de l'association.

Cesson le

Signature